

A.M.G MAROQUINERIE BAGAGERIE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 306 impasse des olivettes
30000 NIMES
929 975 258 RCS NIMES**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 10 JUILLET 2024**

L'an DEUX MILEL VINGT QUATRE,
Le 10 juillet,

Monsieur Geoffrey NOUGARET,
demeurant 52 Impasse des Vincentes 30000 NIMES,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de
la société A.M.G MAROQUINERIE BAGAGERIE,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 306 impasse des olivettes, 30000 NIMES au Avenue de l'Europe, Centre commercial CARREFOUR, Local n°11 à ORANGE (84100) à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : Avenue de l'Europe, Centre commercial CARREFOUR, Local n°11 à ORANGE (84100)."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signé par :

8C49123A40F3462...

Geoffrey NOUGARET